

Résultats de la nouvelle enquête SPS (Octobre 2016) sur les attentes des professionnels de santé en cas de souffrance psychologique



Avec l'expertise de



Avec le concours du



Avec le soutien institutionnel
du groupe



Quelles attentes des professionnels de santé en cas de souffrance psychologique ?

Plus des trois quarts des professionnels de santé chercheraient de l'aide s'ils se retrouvaient dans une situation de souffrance psychologique. Toutefois, près de la moitié ne saurait à qui s'adresser. D'autre part, leur niveau de connaissance en matière d'associations de soutien et de numéros d'écoute dédiés est extrêmement limité. Ce qu'ils demandent avant tout, ce sont des consultations physiques et une orientation simple si nécessaire vers des structures dédiées. Les résultats de la nouvelle et seconde étude Stethos démontrent bien l'importance de mettre à la disposition des professionnels de santé en souffrance une structure d'écoute d'orientation et de soutien ainsi que des lieux d'accueil qui leur soient spécifiques.

L'association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) a mandaté l'agence Stethos pour conduire **une nouvelle étude sur les vulnérabilités des professionnels de santé**, en vue du **2^e Colloque national** qui aura lieu le **29 novembre 2016 à l'École du Val-de-Grâce à Paris**. L'objectif était, d'une part, **d'évaluer la connaissance qu'ont les soignants des structures existantes, d'analyser le niveau de leurs connaissances des associations déjà en place susceptibles de les aider** en cas de souffrance psychologique. L'étude vise, d'autre part, à **identifier leurs attentes en termes d'aides, de services et d'interlocuteurs**.

La suite de l'enquête menée en novembre 2015

Cette étude **fait suite à la première enquête SPS* menée fin 2015** qui visait à **évaluer la souffrance psychologique des professionnels de santé, en particulier les addictions à alcool, aux anxiolytiques et psychotropes**.

D'après les résultats de cette première enquête, **près de la moitié des soignants estimait avoir été en situation de souffrance dans leur carrière** (50% étaient et/ou avaient été concernés par le burnout, 14% par des conduites addictives). Ils étaient, d'autre part, **80% à souhaiter être pris en charge dans un centre qui leur soit spécifiquement réservé**, de préférence éloigné de leur lieu d'exercice et en interprofessionnel. Ces résultats ont été présentés lors du 1^{er} Colloque national « soigner les professionnels de santé vulnérables » en décembre 2015 à Paris sous la coupole de l'Académie Nationale de Médecine.

* Enquête réalisée gracieusement par Stethos en novembre 2015 via Internet, avec l'implication du Centre National des Professions Libérales de Santé (CPNS) et des syndicats de professionnels de santé qui ont activement sollicité leurs adhérents. Enquête totalement anonymisée par Karapace, une société "tiers de confiance".

La grande majorité des répondants exercent en libéral

L'enquête a été menée par internet du 19 septembre au 10 octobre 2016.

Plus de 4 000 professionnels de santé y ont répondu. Parmi eux, 25% sont kinésithérapeutes et un peu plus de 20% sont médecins. Viennent ensuite les orthophonistes, les infirmiers, les podologues, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes.

Les trois quarts des répondants exercent exclusivement en milieu libéral.

En situation de souffrance, les trois quarts chercheraient de l'aide...

Les professionnels de santé, tant en libéral qu'à l'hôpital, seraient **plus de 75% à chercher de l'aide** s'ils se retrouvaient un jour dans une situation de souffrance psychologique (syndrome d'épuisement professionnel ou burn out, comportement(s) addictif(s)...).

Les femmes seraient, en outre, plus enclines à se faire aider, par rapport aux hommes (79% contre 69%).

... mais la moitié ne sauraient pas à qui s'adresser

Toutefois, s'ils se trouvaient dans une situation de souffrance psychologique, **près de la moitié ne sauraient pas à qui s'adresser.** Ceux qui savent, en revanche, solliciteraient en premier lieu leur entourage familial (43%), leur conjoint/confrère (38%), un(e) ami(e) (30%), leur médecin (traitant, pour 15% d'entre eux), un(e) psychologue/psychothérapeute/psychanalyste.

Si l'on rapporte les résultats au nombre total de répondants, le quart environ auraient donc recours à la famille pour trouver de l'aide. Ceux qui affirment ne pas savoir vers qui s'orienter n'ont, en revanche, pas d'entourage proche, famille ou amis à qui parler.

D'où l'importance de mettre à disposition une structure d'écoute et de soutien.

La quasi-totalité des soignants ne connaît ni associations d'aide ni numéros d'écoute dédiés

« Connaissez-vous une association engagée contre la souffrance psychologique des professionnels de santé ? Un numéro d'écoute à

appeler dans le cadre de ce type de souffrance et dédié aux professionnels de santé ? »

À cette question, **les soignants répondent « non », à 95%** (association) **et 97%** (numéro d'écoute). Cette question révèle ainsi **un niveau de connaissance extrêmement limité en matière d'associations (5%) et de numéros d'écoute (3%) dédiés** aux professionnels de santé en souffrance psychologique.

Il est à noter que les médecins sont un peu plus nombreux que les autres professionnels à connaître une association engagée contre la souffrance psychologique mais ce pourcentage reste tout de même très faible (14%).

Parmi ceux qui disent connaître une association engagée contre la souffrance psychologique (5%), le tiers cite l'Association d'Aide aux Professionnels de santé et Médecins Libéraux (AAPML), 16% l'association Soins aux Professionnels de Santé (SPS), 15% Médecin Organisation Travail et Santé (MOTS), 14% l'Aide aux Soignants de Rhône-Alpes (ASRA).

Les associations professionnelles plébiscitées pour gérer les numéros d'appel ?

La majorité des soignants (80%) préféreraient que ce soit des **associations professionnelles (régionales ou nationales) qui gèrent un numéro vert gratuit, dédié et garantissant l'anonymat** : 46% ont choisi les associations régionales, donc de proximité, un peu plus du tiers les associations nationales.

Le psychologue se révèle être l'interlocuteur d'écoute privilégié (plus de la moitié des réponses). Parmi les autres interlocuteurs que les professionnels de santé souhaiteraient avoir en premier contact, on peut citer un confrère de même spécialité, une personne formée à l'écoute psychologique, un psychiatre, un médecin du travail.

Parmi les prestations que devrait proposer ce numéro, les trois quarts environ des répondants ont choisi **l'écoute psychologique, l'orientation, le suivi et l'accompagnement.** Quant aux services souhaités, **près des trois quarts également sont demandeurs de consultations physiques** (avec des médecins généralistes ou spécialistes, psychiatres, etc.) et **plus de la moitié d'une orientation vers des structures qui leur soient dédiées.**

La souffrance psychologique a un impact potentiellement majeur sur la qualité des soins

C'est ce qu'affirment près de la moitié des répondants (et jusqu'à 65% des médecins). Pour eux, **la qualité des soins prodigués par des professionnels de santé en souffrance psychologique pourrait en effet être affectée au point de mettre un danger la vie du patient.**

D'où l'intérêt, encore une fois, de mettre à disposition de ceux qui cherchent de l'aide un dispositif d'écoute et de soutien pour éviter tout impact potentiel sur la qualité des soins.

Les raisons de ne pas se faire aider sont économiques et liées à l'anonymat

Certains professionnels disent qu'ils ne souhaiteraient pas se faire aider s'ils se trouvaient un jour dans une situation de souffrance psychologique. Pour plus des deux-tiers des personnes interrogées, c'est parce qu'ils **ne peuvent s'offrir le « luxe économique » d'être en arrêt maladie mais aussi pour éviter que leur situation soit connue.**

Pour 17% seulement des professionnels, l'appel à l'aide ne sert à rien. On peut donc en conclure que 83% pensent que se faire aider est utile mais qu'il existe des inconvénients à la démarche (raisons économiques et anonymat).

« Dans le cadre d'une prise en charge, quelle serait la durée maximale (en jours ouvrés)

que les professionnels de santé pourraient passer à se soigner, sans travailler ? » La réponse est de **24 jours en moyenne.** Si les trois quarts ont un contrat de prévoyance, la moitié seulement se savent assuré pour le manque à gagner en cas d'interruption temporaire de travail. Les soignants ayant répondu ne sont donc pas tous couverts par un contrat de prévoyance (20% n'en n'ont pas) et ils sont nombreux à ne pas savoir s'ils sont bien assurés.

C'est d'abord l'État qui doit prendre en charge la souffrance des soignants

Les structures désignées comme devant se préoccuper et prendre en charge ce problème de santé publique sont **d'abord l'État (57%), les ordres professionnels (49%), la CNAM (47%),** les syndicats professionnels (31%), les assurances privées (15%).

Selon les répondants, **e-mails et sites internet dédiés** sont les canaux de communication à privilégier pour communiquer sur les actions mises en place.

Enfin, **plus d'un quart formulent le souhait de participer eux-mêmes à la prise en charge des soignants souhaitant être aidés.** Parmi eux, 75% ont accepté que leurs coordonnées soient transmises à l'association SPS **pour être informés et contactés dans le cadre d'un investissement personnel.**

Pour la grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête, il y a vraiment urgence à prendre en charge ce problème.



Le Centre National des Professions Libérales de Santé (CNPS), est la structure de représentation syndicale des professions libérales de santé. Elle défend les professionnels de santé dans leur mode d'exercice libéral, tout en favorisant l'accès aux soins pour tous. Force de proposition, le CNPS souhaite pouvoir contribuer à l'évolution de notre système de santé en préservant les valeurs de solidarité et les équilibres public-privé auxquels nos compatriotes sont attachés. À cet égard le CNPS organise différentes manifestations qui lui permettent de valoriser ces points de vue et structurer ces contributions.



L'association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) a pour origine le rassemblement d'un groupe d'experts souhaitant partager et défendre la santé des professionnels de santé vulnérables. Son objectif est de susciter une véritable prise de conscience et de proposer des actions concrètes, notamment le repérage, l'orientation et la prise en charge des professionnels de santé en souffrance. Elle organise un 2^e colloque national qui rassemble des personnalités du monde de la santé souhaitant partager leurs expériences et les actions engagées en faveur de la protection des soignants vulnérables. Son objectif est de les soigner en optimisant leur parcours de soins.